

**Séance publique co-organisée par le groupe foncier, la section 4
et des membres des sections 1, 2 et 10
Séance du 29 mai 2024**

Pourquoi et comment transformer la gouvernance foncière ?

Partant du constat que depuis plusieurs décennies la question du rapport à la terre s'est fortement complexifiée dans la combinaison d'usages variés du sol, de réglementations diverses, d'acteurs aux intérêts divergents, d'instances et de niveaux de régulation démultipliés, le groupe de travail foncier a poursuivi les auditions de protagonistes très divers de cette transformation. Il en ressort d'une part la confirmation de changements fondamentaux dans les modes d'accès à la terre (propriété, portage...) et ses usages, d'autre part l'émergence de très nombreuses initiatives pour agencer plus efficacement et souvent localement la gestion des besoins en divers produits de la terre. Dans ces évolutions, la question environnementale a pris une place déterminante¹.

Définissant la gouvernance comme « le mode de pilotage de l'action publique en vue d'intégrer les usages d'un foncier multifonctionnel, source de tensions et d'enjeux ²», nous avons tenté de dégager dans l'enchevêtrement des interventions les lignes de force de l'évolution et les principaux enjeux. La séance proposée constitue une étape vers une synthèse de ces démarches et des transformations envisageables.

Programme et intervenants

- **Notion de gouvernance, présentation de la séance**

Marie-Claude **MAUREL** : directrice d'études honoraire à l'EHESS, AAF section 4, membre du groupe de travail foncier.

Première partie. L'adaptation de la gouvernance foncière : enjeux fondamentaux et acuité actuelle (14h35- 15h25)

- Gérard **CHOUQUER** Directeur honoraire de recherche au CNRS, AAF section 4, spécialiste de l'histoire et des évolutions récentes de la propriété dans le monde

Assiste-t-on à une révision fondamentale du droit de propriété ? Réflexions à partir d'exemples comparés (France, Suisse, Italie).

¹ Voir à ce sujet les travaux de C. Zakine et son intervention à la séance publique de mars 2023 .

² MC Maurel, voir fiche n°07.02.Q02, *La gouvernance foncière dans les territoires ruraux*, Encyclopédie AAF

**Séance publique co-organisée par le groupe foncier, la section 4
et des membres des sections 1, 2 et 10
Séance du 29 mai 2024**

Dans cette intervention, G. Chouquer s'attache à qualifier l'évolution du droit foncier en mettant en regard le droit civil du titre et du statut, le droit contractuel des montages et des sociétés, enfin le droit des territorialisations ou zonages créateurs de différences de droit foncier. Après une brève comparaison avec la situation suisse (le Cadastre des restrictions de droit public à la propriété privée), et avec la situation italienne récente (lois sur les *domini collettivi* et loi valdôtaine sur les consorteries), la conclusion de l'intervention suggère le fait suivant : on assiste plus à un rééquilibrage entre ces trois bases du droit, qu'à un processus de remplacement radical du droit de propriété par autre chose. Donc moins de droit statutaire ou du titre exclusif, plus de droit contractuel et du portage foncier et toujours plus d'exceptions juridiques territoriales.

- Benoit **GRIMONPREZ**, Professeur de droit rural et de l'environnement, Université de Poitiers

Que changer à la gouvernance foncière agricole pour qu'elle réponde aux enjeux actuels ?

En partant de l'examen des nouveaux enjeux de la gouvernance foncière, B Grimonprez aborde les questions suivantes : Jusqu'où faut-il aller dans la « territorialisation » des décisions ? Faut-il redessiner le rapport Etat/Syndicats et le rapport Etat/collectivités territoriales ? Comment est-il possible de penser les politiques publiques foncières agricoles en lien avec les autres activités humaines ? L'émergence d'un projet de territoire intégrant l'ensemble des questions foncières a-t-elle du sens ?

Questions éventuelles

Deuxième partie Points de vue croisés (15h25 - 16h15) : *La loi, l'Etat et les collectivités territoriales : quels rôles dans la gouvernance foncière et quelle harmonisation?*

- Dominique **VERIEN**, sénatrice de l'Yonne, membre notamment de la commission de la loi constitutionnelle..., ex-maire et ex-présidente de la communauté de communes de Saint-Sauveur-en-Puisaye.
- Sébastien **GOUTTEBEL**, maire de Murol (63), Vice-président de l'Association des maires ruraux de France, VP de la communauté de communes du Pays de Sancy, président de *Territoire énergie Puy-de-Dôme*.

**Séance publique co-organisée par le groupe foncier, la section 4
et des membres des sections 1, 2 et 10
Séance du 29 mai 2024**

- **Coordination et questionnement** : Hubert **BOSSE-PLATIÈRE**, professeur des Universités, conseiller à la Cour de cassation, AAF section 4, coordinateur du groupe de travail. ***Échos des questions posées dans ce groupe***

1. Les enjeux autour du foncier agricole sont multiples (préservation du foncier en quantité et en qualité, accès à la terre et renouvellement des générations, eau, climat, revenus, etc). Comment les hiérarchiser ? Faut-il rationaliser l'action publique ?

2. Les acteurs sont nombreux (Etat, préfet, collectivités, chambre d'agriculture, SAFER, coopératives agricoles, organismes divers). L'actuelle gouvernance du secteur agricole est-elle trop centralisée ? Comment concilier décentralisation et sauvegarde d'un cadre national ?

3. L'activité agricole est aujourd'hui interconnectée avec les autres activités humaines (eau, habitat, agrivoltaïsme, etc). Faut-il unifier la gouvernance foncière en rassemblant des compétences et des instruments aujourd'hui dispersés ? Faudrait-il par exemple fusionner les SCOT et les SDREA, les EPF et les SAFER, créer des Maisons de la ruralité plus « spacieuse » que les chambres d'agriculture ?

- **Discussion** (16h15-16h45)

Conclusion (16h45-17h) Bertrand **HERVIEU**, AAF, Section 4 - Groupe de travail, ancien président de l'AAF et de l'INRA